



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-deuxième session

8-12 novembre 2021

**Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités
statistiques de la FAO**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Pietro Gennari
Statisticien en chef
Tél.: +39 06570 53599
Courriel: Chief.Statistician@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

Le Comité du Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est saisi de la question en vertu du sous-alinéa XXVI/7(a) du Règlement général de l'Organisation. Le Comité, à sa cent vingt-huitième session, «s'est réjoui d'obtenir, de la part de la Direction, l'assurance que la gouvernance des activités statistiques de la FAO serait améliorée de façon à renforcer le contrôle ainsi que la pertinence, la cohérence et la qualité de toutes les statistiques de l'Organisation, et a dit attendre avec intérêt d'examiner une proposition à ce sujet à sa cent trentième session». À cet égard, le Bureau du Statisticien en chef a organisé une consultation informelle avec les Membres en mars 2021 afin de présenter le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de modernisation des statistiques. La présente proposition prend en compte les recommandations issues de l'évaluation 2019 des statistiques de la FAO, ainsi que trois documents stratégiques majeurs qui ont été publiés récemment: deux documents externes (le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies, élaboré par le Conseil des chefs de secrétariat [CCS], et la Stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [ONU] en matière de données) et un document interne (le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO). Elle est articulée autour de quatre grands domaines d'action prioritaires: la gouvernance, les capacités des bureaux décentralisés, les ressources et les infrastructures informatiques.

Au titre du premier domaine d'action prioritaire, il est recommandé «d'intégrer et d'améliorer la gouvernance des données et des statistiques de la FAO», ce qui serait un moyen de continuer à améliorer les dispositifs de gouvernance de l'Organisation et refléterait le changement de paradigme en faveur d'une intégration plus étroite des données et des statistiques qui est inscrit dans les documents stratégiques internes et externes susmentionnés. Le mécanisme de gouvernance proposé suit largement les recommandations figurant dans la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données et, dans le même temps, tient compte du rôle crucial des données, qui permettent d'accélérer la mise en œuvre des *quatre améliorations* du Cadre stratégique 2022-2031. Selon ce dispositif, l'Économiste en chef prendra le rôle de chef de file exécutif et présidera un groupe de coordination dans le domaine des données. Ce groupe de coordination bénéficiera de l'appui d'un nouveau groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques, qu'il supervisera et qui se réunira non seulement en séances plénières, afin d'examiner des questions transversales, mais également en groupes de travail thématiques consacrés aux statistiques, aux mégadonnées et aux données géospatiales.

Au titre du deuxième domaine d'action prioritaire, il est suggéré de «renforcer les capacités des bureaux décentralisés en matière de statistiques» de deux manières. Il s'agira, d'une part, de renforcer les capacités des bureaux décentralisés en matière de statistiques dans le cadre de nombreuses initiatives, qui consisteront notamment à fournir aux statisticiens régionaux des ressources provenant des budgets régionaux et à mettre à disposition une boîte à outils et des orientations pour intégrer systématiquement les statistiques dans les activités stratégiques et opérationnelles menées au niveau régional (les évaluations communes par pays ou le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par exemple). D'autre part, on s'appuiera sur des mécanismes de coordination et des partenariats régionaux (notamment les équipes spéciales du CCS concernées et d'éventuels «comités régionaux de coordination des activités statistiques»), afin de renforcer la capacité de la FAO de prêter un appui au niveau national en matière de statistiques.

En ce qui concerne le troisième domaine d'action prioritaire, il est recommandé «d'optimiser l'affectation des ressources et d'intensifier la mobilisation de ressources». À cette fin, les efforts visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les statistiques seront intensifiés, par exemple en compartimentant les programmes de renforcement des capacités statistiques qui sont de grande envergure, en s'appuyant sur le Mécanisme multidonateurs flexible et ses sous-programmes et en tirant parti de mécanismes mondiaux récents, notamment la Centrale d'information pour le

financement des données sur le développement, qui sera lancée lors du prochain Forum mondial sur les données, en octobre 2021. Par ailleurs, afin de jeter les bases qui permettront d'optimiser l'affectation des ressources, une évaluation des ressources statistiques à l'échelle de l'Organisation sera menée, l'objectif étant de recenser les lacunes en matière de compétences dans les domaines des statistiques et de la science des données.

Dans le cadre du quatrième et dernier domaine d'action prioritaire, il est suggéré d'«améliorer la qualité des données et des infrastructures informatiques». L'objectif sera de mettre en place un système de gestion des données statistiques novateur, qui garantisse la production de données de grande qualité et l'application uniforme des normes internationales dans l'ensemble de la chaîne de valeur des statistiques. À cette fin, un projet sur le dispositif pour les dépenses d'équipement (CapEx) a déjà été lancé. Il vise à réorganiser le Système statistique opérationnel de la FAO et à mettre en place une plateforme intégrée de diffusion des données qui prendra la forme d'une grande base de données sur les statistiques. L'intégralité du projet CapEx sera mis en œuvre en étroite collaboration avec la Division des services informatiques et avec l'aide du Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques, qui sera chargé d'améliorer la coordination entre les questions de statistiques et les questions d'informatique, afin de définir l'ensemble de l'architecture et des applications qui contribueront aux activités statistiques de la FAO.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner la proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO et, dans le cadre de son mandat, à formuler des observations ou des recommandations concernant la mise en œuvre de celle-ci.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a réservé un accueil favorable à la proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO et s'est félicité de son approche exhaustive quant aux recommandations essentielles issues de l'Évaluation de la fonction statistique à la FAO;**
- **a réaffirmé l'importance et le rôle crucial des activités statistiques de l'Organisation et a salué les mesures proposées par la Direction pour améliorer encore la qualité des produits;**
- **a recommandé de poursuivre les réunions d'information et la consultation informelles avec les Membres sur les activités statistiques;**
- **a dit attendre avec intérêt de recevoir des renseignements actualisés sur l'évaluation détaillée des ressources affectées aux activités statistiques de la FAO.**

I. Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO: vue d'ensemble

1. Le Comité est saisi de la question en vertu du sous-alinéa XXVI/7(a) du Règlement général de l'Organisation. À sa cent vingt-huitième session, le Comité «s'est réjoui d'obtenir, de la part de la Direction, l'assurance que la gouvernance des activités statistiques de la FAO serait améliorée de façon à renforcer le contrôle ainsi que la pertinence, la cohérence et la qualité de toutes les statistiques de l'Organisation, et a dit attendre avec intérêt d'examiner une proposition à ce sujet à sa cent trentième session». En conséquence, le Bureau du Statisticien en chef (OCS) a organisé une consultation informelle avec les Membres en mars 2021 afin de présenter le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de la relative à la modernisation des statistiques. La présente proposition tient compte des recommandations issues de [l'Évaluation de la fonction statistique](#), ainsi que de trois documents stratégiques importants publiés récemment.

2. Depuis le lancement de la Stratégie relative à la modernisation des statistiques, trois documents stratégiques importants en lien étroit avec elle ont été publiés: deux documents externes (le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies, élaboré par le Conseil des chefs de secrétariat [CCS], et la Stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [ONU] en matière de données) et un document interne (le Cadre stratégique 2022-2031). La Stratégie est, pour l'essentiel, pleinement alignée sur ces documents. Le Plan d'action du Conseil des chefs de secrétariat appelle les organisations du système des Nations Unies à produire des données mieux adaptées au contexte et pertinentes au regard des politiques et met en évidence la nécessité d'une action concertée pour venir à bout de plusieurs difficultés internes (institutionnelles, culturelles et techniques) et externes (capacités et ressources des pays) et, ainsi, atteindre l'objectif visé. La Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données prône une vision mettant l'accent sur le potentiel des données et encourage les entités des Nations Unies à adopter une approche plus cohérente et plus moderne en matière de production et d'utilisation des données. Selon la Stratégie, l'exploitation de ce potentiel comporte quatre volets essentiels: populations et cultures, partenariats, gouvernance et technologies. Par ailleurs, dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO reconnaît qu'il faut améliorer les données et les statistiques afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation et de produire des biens publics mondiaux, notamment des méthodes et des normes statistiques, essentielles au renforcement des systèmes statistiques aux niveaux international, régional et national.

3. Cela étant, les trois documents mentionnés témoignent d'un changement de paradigme, qui tend vers une intégration plus étroite des données et des statistiques, ce qui ne transparaît pas assez dans la Stratégie relative à la modernisation des statistiques de la FAO. La proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques s'intéresse donc à cette évolution et à ses incidences sur la gouvernance des données à la FAO, et vise à définir des mesures spécifiques qui permettent de concrétiser la Stratégie. La proposition, qui tient compte des trois documents stratégiques importants susmentionnés, ainsi que des recommandations issues de [l'Évaluation de la fonction statistique](#), s'articule autour de quatre grands domaines d'action prioritaires:

- i. intégrer et améliorer la gouvernance des données et des statistiques de la FAO;
- ii. renforcer les capacités des bureaux décentralisés en matière de statistiques;
- iii. optimiser l'affectation des ressources et intensifier la mobilisation de ressources;
- iv. améliorer la qualité des infrastructures informatiques à l'appui des activités liées aux données et aux statistiques.

II. Intégrer et améliorer la gouvernance des données et des statistiques de la FAO (recommandation 1 de l'Évaluation)

4. Ces dernières années, plusieurs mécanismes importants de gouvernance statistique à l'échelle de l'Organisation ont été mis en place et d'autres mesures ont été prises en 2020 pour renforcer davantage les dispositifs de gouvernance des statistiques de la FAO:

- a) Le Bureau du Statisticien en chef a été renforcé grâce au transfert de deux fonctionnaires du cadre organique auparavant détachés, qui relèvent désormais de celui-ci. Ce processus devrait se poursuivre lorsque le reste du personnel détaché au titre du Programme ordinaire regagnera progressivement le Bureau.
- b) Celui-ci a été placé sous l'autorité directe de l'Économiste en chef, lequel a été chargé de superviser les données et les statistiques de la FAO.
- c) Les Membres ont été régulièrement informés des faits nouveaux en matière de statistiques, dans le cadre de réunions d'information informelles et par l'intermédiaire du Comité du Programme.

5. Malgré ces progrès, la FAO doit encore améliorer considérablement ses modalités de gouvernance afin de rester en phase avec les défis contemporains et de conserver son rôle de chef de file en matière de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture. Il faut consentir davantage d'efforts pour renforcer les dispositions relatives à la gouvernance, notamment pour établir des liens entre les statistiques et les données en la matière.

A. Données et statistiques

6. Les données et les statistiques sont intrinsèquement liées. Les données se définissent comme des composantes de base ou des éléments d'information uniques, tandis que les statistiques correspondent à des données numériques organisées au moyen d'opérations mathématiques et selon des cadres conceptuels. En d'autres termes, les données sont les renseignements bruts directement tirés d'une étude ou d'une enquête et peuvent servir à produire des informations et des connaissances nouvelles. Les statistiques synthétisent le contenu des données et le transforment en informations, permettant ainsi de mesurer un aspect ou une caractéristique du monde réel. Elles résultent donc de la transformation des données, réalisée au moyen de procédés statistiques visant à répondre aux questions «pourquoi» ou «comment».

7. Le rapport entre données et statistiques s'est davantage renforcé avec les sources de données nouvelles ou inhabituelles, qui se développent en parallèle des recensements et des enquêtes classiques (mégadonnées, données d'observation de la Terre et données administratives), et servent à produire des statistiques. Grâce aux mécanismes de gouvernance intégrée, il est possible de garantir l'accès, la confidentialité et la protection des données et d'adopter des cadres d'assurance qualité harmonisés. Dans ce contexte, la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données souligne combien il est important de développer deux nouvelles capacités primordiales: *l'analyse de données* (utiliser les données pour comprendre «ce qui s'est passé», «pourquoi cela s'est passé», «ce qui pourrait se passer ensuite», «comment réagir») et *l'accès aux données* (faire en sorte que, partout, chacun puisse trouver, consulter, intégrer et partager les données dont il a besoin). À cette fin, la Stratégie invite tout particulièrement les entités des Nations Unies à désigner *un chef de file exécutif chargé des données*, dont la fonction principale sera d'extraire le plus de valeur possible du capital de données en prenant part à toutes les initiatives novatrices liées aux données, en renforçant les capacités d'analyse de données et les connaissances dans ce domaine chez les utilisateurs et en améliorant la gouvernance et l'architecture de données.

8. En parallèle, dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO reconnaît les statistiques comme une fonction essentielle de l'Organisation et fait des «données» l'un des quatre «accélérateurs» transversaux pouvant favoriser la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires du Programme (DPP), au titre des *quatre améliorations*. Mieux intégrer la gouvernance de la FAO en matière de données et de statistiques permettrait donc d'orienter efficacement la mise en œuvre de la vision du Cadre stratégique, selon laquelle les statistiques constituent une fonction essentielle et les données contribuent à accélérer l'exécution des programmes.

B. Incidences sur la gouvernance de la FAO

9. Cette évolution, qui transparaît aussi bien dans le Cadre stratégique de la FAO que dans le contexte international, souligne qu'il est urgent de renforcer et d'intégrer la gouvernance de l'Organisation en matière de données et de statistiques afin d'améliorer la cohérence et de renforcer

l'appui de la Direction aux innovations en la matière et d'accélérer les transformations axées sur les données, qui sont indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme de gouvernance des données équivalent à ce qui existe pour les statistiques.

10. La proposition prévoit de faire de l'Économiste en chef *un chef de file exécutif chargé des données* et de créer une structure de gouvernance relative aux données et aux statistiques qui soit alignée sur les recommandations contenues dans la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données (une représentation graphique figure à l'annexe 1).

11. Dans le cadre de ce dispositif, l'Économiste en chef et chef de file exécutif chargé des données présiderait un *groupe de coordination sur les données* composé des cinq sous-directeurs généraux et représentants régionaux; de la Scientifique en chef; du Statisticien en chef; du Directeur de la Division de la statistique; du Directeur de la Division de la transformation numérique et de l'informatique et de deux directeurs désignés par roulement. Ainsi, le groupe représentera à la fois les utilisateurs et les producteurs de données et de statistiques au sein de la FAO. Il sera chargé d'établir des politiques, des procédures et des normes internes en matière de données et de statistiques, de définir les domaines d'utilisation prioritaires des données, de prendre des décisions concernant l'affectation des ressources (notamment la stratégie sur l'acquisition de compétences liées aux données), de résoudre les problèmes, de représenter la FAO au sein du Groupe des Nations Unies sur la gouvernance des données et de mieux faire connaître les travaux sur les données menés par l'Organisation au niveau mondial.

12. Dans le cadre de ce même dispositif, le Groupe de coordination sur les données de la FAO sera secondé par un *groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques*, qu'il supervisera et qui se composera de hauts fonctionnaires techniques, lesquels seront chargés de préparer, à l'intention du Groupe de coordination, la documentation sur la protection et la confidentialité des données¹, l'éthique et la sécurité, l'accès aux données et les partenariats, ainsi que la qualité des données et l'architecture informatique globale des données, et de mettre en œuvre les activités prioritaires. Le Groupe de travail interdépartemental se réunira non seulement en séances plénières, afin d'examiner des questions transversales, mais également en groupes de travail spéciaux pour mener des travaux techniques plus approfondis dans certains domaines en particulier. Il s'agira, entre autres, de groupes de travail qui se pencheront sur les statistiques, les mégadonnées et les données géospatiales. Dans ce contexte, le Groupe de travail sur les statistiques continuerait à se consacrer aux normes statistiques, ainsi qu'à d'autres questions plus ponctuelles (indicateurs des objectifs de développement durable [ODD], communication liée aux statistiques, architecture informatique, applications prenant en charge les travaux statistiques, notamment). En revanche, les groupes de travail sur les mégadonnées et les données géospatiales s'intéresseraient à l'exploitation des sources de données nouvelles et à leur intégration avec les sources de données classiques. Pour garantir l'homogénéité et la cohérence entre les groupes de travail, et dans le cadre du rattachement hiérarchique clair au Groupe de coordination sur les données, le Statisticien en chef présidera à la fois le Groupe interdépartemental sur les données et les statistiques et le Groupe de travail sur les statistiques.

13. La FAO continuera d'encourager l'utilisation de sources de données nouvelles et de méthodes innovantes pour traiter les données non structurées afin de combler les lacunes en la matière et d'améliorer la qualité de ses statistiques. À cette fin, un cadre interne visant à contrôler la qualité des données sera élaboré en s'appuyant sur le Cadre d'assurance qualité des statistiques existant et en l'adaptant. Cette initiative sera étayée par un processus d'approbation des données au niveau de l'Organisation, ainsi que par une stratégie relative aux données ouvertes, mise au point en consultation avec le Bureau juridique de la FAO, qui veillera à ce que les données ouvertes soient conformes aux exigences juridiques et informatiques. Le processus et la stratégie assureront un niveau de transparence approprié et fourniront des garde-fous solides et des garanties sérieuses, tout en incitant davantage au partage de données et en réduisant les contraintes bureaucratiques et l'aversion

¹ En tenant dûment compte des politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle.

au risque. Dans cette optique, un groupe de travail technique sera créé afin que le régime juridique des données ouvertes soit interprété de manière cohérente et conforme aux dernières normes relatives à ce type de données, ainsi qu'à la protection et à la confidentialité de celles-ci.

III. Renforcer les capacités des bureaux décentralisés de la FAO en matière de statistiques (recommandation 2 de l'Évaluation)

14. Dans le contexte actuel, alors que le système des Nations Unies pour le développement fait l'objet d'un repositionnement et que les partenaires fournisseurs de ressources privilégient désormais les projets menés aux niveaux des pays et des régions, les demandes d'appui émanant des bureaux de pays de la FAO et des statisticiens régionaux et sous-régionaux ont considérablement augmenté. Ces dernières années, l'Organisation a déjà pris des mesures visant à renforcer les capacités statistiques des bureaux décentralisés en procédant, par exemple, au transfert de trois postes de statisticiens du Siège aux bureaux sous-régionaux.

15. Étant donné qu'il est difficile d'obtenir des fonds supplémentaires suffisants pour poursuivre le renforcement des statistiques dans les bureaux de terrain, la présente proposition prévoit une stratégie à deux volets visant à renforcer les capacités statistiques des bureaux décentralisés de la FAO. D'une part, de nombreuses initiatives contribueront au renforcement des capacités des bureaux décentralisés en matière de statistiques et consisteront notamment à: allouer aux statisticiens régionaux des ressources spéciales provenant du budget régional; fournir une boîte à outils et des orientations destinés à appuyer la mise en œuvre d'activités stratégiques et opérationnelles au niveau des pays (par exemple, les évaluations communes par pays et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) et organiser une formation consacrée au suivi des ODD à l'intention du personnel chargé des données, recruté dans chaque bureau de pays des Nations Unies et du personnel chargé du suivi et de l'évaluation dans les bureaux de pays de la FAO. D'autre part, les capacités statistiques des bureaux décentralisés seront accrues grâce au réseau naissant, constitué de mécanismes de coordination et de partenariats au sein des institutions des Nations Unies au niveau régional, qui permettra de prêter un appui aux activités menées au niveau des pays.

C. Accroître les capacités statistiques des bureaux décentralisés

16. Les représentants de la FAO et les bureaux décentralisés ont un rôle important à jouer dans le renforcement de l'appui fourni aux pays afin que des données comparables et de grande qualité sur l'alimentation et l'agriculture soient produites et exploitées. Ils contribuent notamment de manière essentielle à définir les besoins des pays en matière de renforcement des capacités, ainsi qu'à sensibiliser et à plaider en faveur des initiatives y afférentes, des possibilités liées à la mobilisation de ressources et des partenariats visant à étayer les statistiques et les indicateurs des ODD. Ainsi, pour soutenir les pays dans cette démarche, la proposition prévoit les actions suivantes, dont certaines sont déjà engagées:

- a) Les bureaux régionaux de la FAO doteront les statisticiens régionaux de ressources spéciales en vue de concourir aux objectifs stratégiques et opérationnels en matière de statistiques. Plus précisément, les statisticiens régionaux et sous-régionaux recevront un budget (actuellement, rien n'est prévu) consacré aux activités statistiques au début de chaque exercice biennal afin de pouvoir recruter des consultants, qui les aideront à faire face à la hausse de leur charge de travail et à la multiplication des priorités.
- b) Le Bureau du Statisticien en chef a conçu une boîte à outils complète afin d'accélérer l'appui fourni par la FAO en matière de suivi des ODD au niveau national et a organisé plusieurs vidéoconférences destinées aux représentants de la FAO dans chaque région, pendant lesquelles le contenu de la boîte à outils a été présenté en détail. Celle-ci comporte une liste d'actions préconisées à l'intention des représentants de la FAO et des bureaux décentralisés, ainsi qu'un inventaire de toutes les ressources méthodologiques et techniques disponibles, l'objectif étant de renforcer l'appui au suivi des ODD. Parmi les nombreuses nouvelles ressources contenues dans la boîte à outils figurent:

- i. Des directives relatives à l'intégration systématique des statistiques et des indicateurs des ODD dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, un document qui fournit des orientations aux bureaux décentralisés afin de recenser les lacunes en matière de capacités statistiques, dans le cadre des processus liés à l'analyse commune par pays des Nations Unies, au Plan-cadre de coopération et, par extension, aux cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO.
 - ii. Des orientations concernant la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires: en collaboration avec la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé, le Bureau du Statisticien en chef renforcera l'assistance prêtée aux bureaux décentralisés en ce qui concerne l'élaboration de projets, notamment les programmes de coopération technique qui soutiennent la mise en œuvre des activités de collecte de données et de renforcement des capacités. Un dossier contenant des modèles de projet conçus pour aider à l'élaboration de projets et à la mobilisation de ressources liés aux indicateurs des ODD au niveau national se trouve aussi dans la boîte à outils.
 - iii. Profils de pays: les profils de pays fournissent un aperçu immédiat et intuitif des résultats relatifs aux ODD dans chaque pays et de la situation actuelle de leurs indicateurs, ainsi que des besoins en matière de renforcement des capacités qui n'ont pas encore été satisfaits. En ce sens, ils constituent un outil essentiel dont les représentants de la FAO disposent dans le cadre de leurs échanges avec les responsables publics et leurs autres homologues nationaux.
- c) Les procédures de l'Organisation relatives à la collecte et à l'approbation des données feront l'objet d'un suivi au niveau des bureaux décentralisés, grâce à des outils numériques. Autrement dit, certains bureaux de pays de la FAO, dotés des capacités suffisantes, seront dorénavant chargés de vérifier le taux de réponse de leur pays hôte au moyen de questionnaires électroniques totalement compatibles avec le Système statistique opérationnel remanié de la FAO, tandis que le contrôle de la qualité restera l'apanage des experts thématiques au Siège.
 - d) La mobilité du personnel statistique entre le Siège et les bureaux sous-régionaux et régionaux sera facilitée dans les deux sens afin de dynamiser le transfert d'expertise. En outre, le Programme des cadres associés de la FAO, le Programme des jeunes cadres et les programmes liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ne manqueront pas d'être mis à profit pour renforcer les effectifs dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, grâce aux compétences statistiques facilement disponibles dans les régions.
 - e) Les grands programmes mondiaux de renforcement des capacités financés par des ressources extrabudgétaires seront encouragés à décentraliser certaines de leurs activités vers les bureaux régionaux. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative «50x2030», plusieurs postes de statisticiens ont été créés dans les bureaux régionaux de la FAO à Accra et à Bangkok. Il s'agit de renforcer les capacités régionales en matière de statistiques, de faciliter l'intégration des programmes dans les cadres régionaux et nationaux, de créer des synergies avec d'autres partenaires fournisseurs de ressources au niveau régional et de réduire la charge de travail des experts du Siège, qui interviennent déjà dans la production de données et mènent des travaux normatifs.
 - f) Afin d'améliorer la cohérence et les synergies dans la mise en œuvre des programmes au sein des bureaux décentralisés de la FAO, les fonctions, les responsabilités et les lignes hiérarchiques des statisticiens régionaux seront révisées et uniformisées afin que ceux-ci puissent s'acquitter des fonctions nécessaires pour relever tous les défis actuels.
 - g) Des sessions de formation et d'information seront régulièrement organisées à l'intention des statisticiens régionaux et sous-régionaux et du personnel des bureaux décentralisés dans le cadre du réseau technique sur les statistiques. Les domaines d'intervention prioritaires en matière de statistiques (c'est-à-dire la contribution que la FAO peut apporter) seront précisés afin que les bureaux décentralisés puissent se consacrer aux interventions à fort impact et bénéficier d'un appui à cet effet. L'emplacement Sharepoint du réseau technique sur les

statistiques, où figure déjà une multitude d'informations pertinentes, d'outils, de ressources et d'initiatives intéressant les bureaux décentralisés, sera élargi, de même que l'inventaire de la FAO sur les programmes de renforcement des capacités statistiques, qui fournit des informations utiles sur les modalités relatives aux demandes d'aide ou de financement.

D. Tirer parti des mécanismes de coordination et des partenariats

17. Si les actions précitées sont primordiales, elles ne suffiront pas à elles seules à garantir un appui complet au renforcement des capacités statistiques dans les bureaux décentralisés de la FAO. En raison de l'ampleur du défi, la FAO ne peut pas faire cavalier seul. Ainsi, l'Organisation entend tirer parti du réseau naissant, qui rassemble des mécanismes de coordination et des partenariats, afin d'appuyer les activités menées au niveau des pays, notamment celles qui visent à contribuer de manière importante aux évaluations communes par pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

18. À cette fin, la FAO fait déjà partie d'une équipe spéciale interorganisations dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme relatif au renforcement des capacités dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et de favoriser la coordination régionale, avec pour cadre général le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies. L'équipe spéciale prévoit de créer des comités régionaux de coordination des activités statistiques, qui représenteront le Comité mondial de coordination des activités statistiques au niveau régional. Ce mécanisme entend résoudre le problème de la fragmentation des initiatives menées par chacune des entités des Nations Unies et de veiller à ce que les statistiques et les indicateurs des ODD soient correctement intégrés dans les évaluations communes par pays et les plans-cadres de coopération.

19. Dans le même ordre d'idées, la FAO fait aussi partie du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens. Les ressources humaines et financières consacrées aux activités statistiques étant limitées, la FAO reconnaît que les nouveaux fonctionnaires chargés des données qui seront recrutés dans les bureaux de pays des Nations Unies serviront d'intermédiaires et de facilitateurs pour des interventions statistiques essentielles. C'est pourquoi, pour tirer le meilleur parti de cette ressource, la FAO, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, mettra au point un programme de formation spécialement destiné à ces fonctionnaires, afin qu'ils se familiarisent avec les principales activités statistiques de la FAO et soient en mesure de contribuer efficacement à la mise en œuvre des programmes statistiques au niveau des pays.

IV. Optimiser l'affectation des ressources et intensifier la mobilisation de ressources (recommandation 3 de l'Évaluation)

20. Les statistiques sont une activité qui souffre d'un déficit de financement chronique et attire tout juste 0,3 pour cent de l'aide publique au développement. Afin de compléter les modestes ressources affectées aux statistiques au titre de son Programme ordinaire, la FAO puise dans d'autres sources au sein de l'Organisation et dans les fonds extrabudgétaires, en exerçant constamment son devoir de diligence aux fins d'une utilisation efficiente de ces fonds, comme l'ont confirmé les récentes évaluations de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et du projet «La parole à ceux qui ont faim», ainsi que les vérifications relatives au Fonds multidisciplinaire pour les indicateurs des ODD concernant l'exercice biennal 2016-2017. Cependant, ces sources sont généralement ponctuelles et de faible ampleur au regard des besoins dans les pays. Elles ne peuvent donc permettre de pallier les incertitudes ni les limites liées au financement relevant du Programme ordinaire.

21. L'un des instruments dont la Division de la statistique de la FAO a tiré parti récemment est le Mécanisme multidonateurs flexible, qui peut fournir un financement d'amorçage plus que nécessaire pour un domaine de travail statistique donné sur une base pluriannuelle. En association avec les fonds du Programme ordinaire et d'autres ressources extrabudgétaires, le Mécanisme multidonateurs flexible peut financer des plans de travail plus durables à long terme, ramenés à des plans annuels plus concis pour les activités prioritaires. Actuellement, le Mécanisme multidonateurs flexible finance

deux grands programmes de statistique, l'un contribuant à l'Initiative «50x2030» et l'autre au suivi des indicateurs des ODD. En 2020, malgré les restrictions découlant de la pandémie, le sous-programme du Mécanisme multidonateurs flexible sur les indicateurs des ODD a enregistré le taux d'exécution le plus élevé de tous les programmes du Mécanisme et s'est vu attribuer le même montant de crédits pour l'année 2021. Par ailleurs, le Bureau du Statisticien en chef a reçu des fonds complémentaires de l'Organisation pour les indicateurs des ODD, afin de financer une série d'activités qui n'étaient pas prévues au titre du Mécanisme multidonateurs flexible pour 2021.

22. De toute évidence, il serait utile de mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires aux niveaux mondial, régional et national. Le Bureau du Statisticien en chef travaille en consultation régulière avec la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé en vue de trouver des ressources supplémentaires. La prochaine étape prévue consistera à élaborer une série de «modèles de projet» de plus faible ampleur intéressant certains indicateurs des ODD au niveau mondial, dans le cadre du programme visant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, de sorte que ces éléments de taille réduite puissent être plus facilement mis en correspondance avec les préférences des différents donateurs. Dans la même veine, une série de modèles de projet pour la mobilisation de ressources au niveau national – qui cible tout particulièrement les fonds complémentaires du PCT – a également été mise au point.

23. Afin d'optimiser encore l'affectation des ressources existantes, le Bureau du Statisticien en chef, sous la direction de l'Économiste en chef, réalisera une évaluation détaillée de la dotation en personnel (effectifs et palette de compétences) et des autres ressources consacrées actuellement aux activités statistiques de la FAO, afin de mieux cerner les besoins en ressources de l'Organisation dans le domaine statistique et de déterminer les sources de financement les plus adaptées. Ce sera une condition préalable à l'augmentation éventuelle des ressources du Programme ordinaire affectées aux activités statistiques prioritaires.

24. De plus, la FAO devra mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les statistiques aux niveaux national et régional. Dans une large mesure, cela dépendra de la capacité des bureaux décentralisés de mobiliser ces ressources, ce pour quoi le Bureau du Statisticien en chef dispensera une formation sur mesure et communiquera des indications, tel que précisé au paragraphe 16. La probabilité de mobiliser des ressources pour les statistiques aux niveaux des pays et des régions s'accroît aussi considérablement lorsque les statistiques sont intégrées dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Par conséquent, les travaux destinés à aider les pays à intégrer systématiquement les statistiques dans les plans-cadres de coopération et les analyses communes par pays des Nations Unies devraient faciliter la mobilisation de ressources à l'appui des activités statistiques. Dans cette perspective, les statistiques doivent être considérées comme un objectif de développement essentiel à part entière, qui contribue à la responsabilité et à la transparence, ainsi que comme un élément qui joue un rôle de catalyseur pour d'autres objectifs de développement en étayant les politiques et la prise de décisions fondées sur des éléments factuels.

25. De plus, la FAO veillera à exploiter toutes les possibilités nouvelles en matière de mobilisation de ressources au niveau mondial, notamment la Centrale d'information pour le financement des données sur le développement, lancée en octobre 2021 lors du troisième Forum mondial sur les données. La Centrale reposera sur une plateforme en ligne qui fournira des informations et des services pour mettre en correspondance l'offre et la demande de financement dans le domaine des données et des statistiques, et faciliter ainsi la coordination entre les donateurs et les pays partenaires.

V. Améliorer la qualité des infrastructures informatiques à l'appui des activités liées aux données et aux statistiques (recommandation 4 de l'Évaluation)

26. Il est indispensable d'améliorer la qualité des infrastructures informatiques qui sous-tendent les activités liées aux données et aux statistiques si la FAO entend maintenir ses activités statistiques à la pointe en cette ère de l'information et s'acheminer vers un système de gouvernance plus intégré de l'ensemble de ses données, tel que recommandé à la première section de ce document. Des normes

incompatibles, l'absence d'interopérabilité et la fragmentation des systèmes d'origine servant à gérer les données sont des difficultés qu'il est indispensable de surmonter. Par conséquent, la FAO mettra en place et en application un système de gestion des données statistiques novateur, qui garantira la production de données de grande qualité et l'application uniforme des normes internationales dans l'ensemble de la chaîne de valeur des statistiques.

27. La Stratégie relative à la modernisation des statistiques de la FAO établit déjà la refonte du Système statistique opérationnel et la création d'une plateforme intégrée de diffusion des données, qui prendra la forme d'un entrepôt de données statistiques, comme étant les principaux piliers de cette initiative. À cette fin, une proposition de projet concernant le Système statistique opérationnel et l'entrepôt de données statistiques a été formulée à partir des contributions apportées par divers services et divisions. Le financement proviendra du fonds pour les dépenses d'équipement.

28. La mise à niveau du Système statistique opérationnel devrait avoir un effet clair sur le rapport coût-efficacité, la cohérence et la qualité des données de l'Organisation, et les connaissances institutionnelles. Le Système fournira ainsi une solution complète pour la collecte et le stockage de données brutes, la réalisation de processus statistiques automatisés (imputation et validation, par exemple), la gestion des métadonnées, l'évaluation de la qualité et la production de données qui puissent être diffusées immédiatement.

29. Lors de la prochaine phase de développement du Système, qui devrait commencer au début de 2022, l'accent sera mis sur l'optimisation de l'architecture et de la performance du Système, ainsi que sur l'amélioration de son interface utilisateur et de ses fonctionnalités. Les principales priorités consisteront notamment à dématérialiser le Système, à réorganiser certains modules statistiques, à veiller à l'interopérabilité totale avec les systèmes de diffusion de données de la FAO, et à mettre en œuvre un ensemble de 26 caractéristiques et nouvelles fonctionnalités informatiques qui avaient été écartées jusqu'alors faute de ressources et de capacités techniques suffisantes.

30. Les propositions formulées pour le Système statistique opérationnel et l'entrepôt de données statistiques au titre des dépenses d'équipement ont bénéficié de la démarche globale de cartographie et de rationalisation de l'infrastructure informatique de la FAO dans le domaine statistique, entreprise par la Division de la transformation numérique et de l'informatique.

31. Ces efforts concorderont avec l'élan donné par le Cadre stratégique 2022-2031 en faveur d'une «transformation numérique» plus profonde, afin de favoriser des solutions novatrices permettant de produire des données et d'améliorer la qualité des statistiques. L'association de ces interventions novatrices améliorera considérablement la qualité des données à la FAO, ainsi que l'accès et la satisfaction des utilisateurs, tout en réduisant les coûts de gestion et d'administration liés aux données (grâce à une amélioration de l'infrastructure informatique qui sous-tend les activités statistiques) ainsi que la charge qui pèse sur les pays s'agissant de communiquer des données.

Annexe 1: Représentation graphique de la proposition de mécanisme relatif à la gouvernance des données et des activités statistiques de la FAO, conformément à la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données

Système des Nations Unies

